

COMPTE RENDU de la RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2017 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 24 janvier 2017.

Présents : ARIANE ALBARIC, ELISABETH BRUSSAT, SUZY CHAMPREDON, CEDRIC DAUDUIT, CELINE DESSIMOND, LAURENT DOLCEMASCOLO, PATRICIA LACHAMP, MICHELE MASSE, DANIEL MAURIN, RICHARD PONCEPT, CHRISTIAN ROBIN, JEAN-LOUIS ROUVIDANT, JULIEN THELLIER.

Absents : Jacqueline BAURY, SOPHIE CARRE (POUVOIR A ELISABETH BRUSSAT), NATHALIE CHALARD, FRANCK OZEO, STEPHANIE VOLPINI, PATRICK VITALIS.

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MADAME SUZY CHAMPREDON est élue secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 5 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 05/12/2016 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

Commission d'appels d'offres - Modification de la composition

Faisant suite au décès de Monsieur Jean-Etienne Treffandier (membre titulaire de la CAO) en date du 5 novembre 2016, Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la titularisation d'un suppléant de la même liste que le titulaire. Conformément au CGCT, c'est le premier suppléant inscrit sur la liste qui se trouve désigné comme titulaire.

En conséquence, Monsieur Christian Robin est désigné membre titulaire de la commission d'Appels d'Offres en remplacement de Monsieur Treffandier. Cette décision annule la décision du 05.12.2016 désignant Jean-Louis Rouvidant.

Travaux « Réseaux du bourg » - Tranche 2 - Demandes de subventions

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs du bourg, Madame le Maire propose de demander des subventions auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la tranche 2 (Place de l'Eglise). Mme le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs du bourg.

- Mme le Maire explique que si la tranche 1 a fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la tranche 2, dite tranche conditionnelle, qui concerne la Place de l'Eglise, il serait possible d'obtenir d'autres subventions.

- Le montant des travaux pour cette tranche est estimé à 140 000 €.

Oui l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Travaux « Réseaux du bourg » - Choix du titulaire

Madame le Maire rend compte des décisions de la commission d'Appel d'Offres groupée (réunissant des membres de la commune et du SIEAP Dore Allier) relative aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer le marché (lot unique) à l'entreprise Robinet (76, rue de la Parlette à Clermont-Ferrand) pour un montant de 287 851.25 € à la charge de la commune. Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil municipal

- de désigner l'entreprise Robinet titulaire du marché « Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs du bourg » ;
- de l'autoriser à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'inscrire le montant correspondant au budget principal 2017 ;

- d'engager toutes les démarches permettant le bon déroulement de cette mission.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016, à savoir :

Budget principal :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : **1 225 779,26 €**

(Hors chapitre 16 - Remboursement d'emprunts)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 270 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Extension groupe scolaire 270 000 € (art.2313 opération 529)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et que les crédits seront inscrits au BP 2017.

Marché « Gestion APS, ALSH, TAP » - Budget prévisionnel 2017.

Considérant le budget prévisionnel 2017 présenté par l'UFCV faisant apparaître une participation financière de la Commune d'un montant de 136 583,75 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation financière de la Commune pour l'année 2017 à 136 583,75 €, dans le cadre du marché « Gestion APS, ALSH et TAP » conclut avec l'UFCV.

Madame le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

Compte épargne Temps (CET).

Vu le solde de congés annuels des années écoulées, faisant apparaître que certains agents ne soldent pas leurs droit à congés. Madame le Maire propose de mettre en place un compte épargne temps (CET) au bénéfice des agents municipaux de catégorie A et B.

Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la proposition et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en place et le suivi de ce dispositif.

Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme - Soutien financier à la commune d'Olloix

Madame le Maire expose au Conseil municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme concernant les difficultés rencontrées par la commune d'Olloix.

Le Conseil d'Administration et l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, réunit le 4 janvier, a décidé de lancer un appel à solidarité.

Le Conseil municipal décide après délibération, à l'unanimité, d'otroyer une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix à hauteur de 0.25 € / habitant, ce qui représente la somme de 538.25 €.

Réseaux Clairmatin - Servitude Besson : Jacquemin

Madame le Maire expose que suite aux travaux d'assainissement réalisés dans le hameau de Clairmatin en 2015 il s'avère qu'une partie du réseau est installée sur la parcelle AV23 appartenant à Monsieur Eymeric BESSON et Madame JACQUEMIN.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer un acte constatant une servitude de passage de canalisations eaux usées, eaux pluviales, consentie par Monsieur Besson et Madame JACQUEMIN au profit de la commune d'Orléat.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

Parcelle AW5 - Vente à Monsieur Jean BLONDEAU

Madame le Maire rappelle que Monsieur Jean Blondeau, domicilié au 16, Place Saint Davids à Orléat a demandé à acquérir une partie du domaine privé de la commune situé devant sa maison d'habitation. Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour vendre cette parcelle cadastrée AW5 mesurant 239 m2, appartenant à la commune d'Orléat à raison de 5 € le m2.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à vendre le terrain au tarif indiqué et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Marché de voirie 2016 - avenant N°1

Madame le Maire indique qu'il convient de pourvoir à des réajustements compte tenu des besoins complémentaires. Madame le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Elle propose de faire un avenant au marché de voirie 2016 (signé avec l'entreprise Eiffage) afin de procéder aux travaux supplémentaires suivants pour le montant de 7565 € HT. Ce qui porte le montant du marché de voirie 2016 à 68868 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Eiffage et tout document y afférant.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- *Néant.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 03.